

AUTO ÉCOLE
PONCET



CHALON SUR SAÔNE
SAINT MARCEL
CHATENOY LE ROYAL

www.automotoecoleponcet.fr



FORMATION PERMIS A1 (sansETM)

Formule 20 LECONS

La formule comprend :

⇒ 1 pochette de suivi pédagogique numérique + livret numérique	60 €
⇒ Frais de dossier, de suivi logiciel, ANTS	30 €
⇒ 20 leçons de moto (8 leçons plateau + 12 leçons circulation)*(40€ l'unité)	800 €
⇒ Frais d'accompagnement à l'examen pratique plateau	50 €
⇒ Frais d'accompagnement à l'examen pratique circulation	50 €

990 €

OPTIONS HORS FORMULE :

⇒ 1 Évaluation	40 €
⇒ Accès code en salle	50€/mois
⇒ Redevance pour passage examen de code (tarif réglementé et obligatoire)	30 €
⇒ Leçon moto au-delà du minimum légal	40 €
⇒ Frais d'accompagnement à l'examen pratique plateau ou circulation supplémentaires	50 €

* **Attention** : les leçons plateau/circulation ne sont pas interchangeables, leçons supplémentaires dès la 9ème leçon plateau, ou la 13ème leçon circulation.



Conditions requises : Accessible dès 16 ans, le permis A1 permet la conduite des motos, scooters et tricycles à moteurs de moins de 125 cm³, d'une puissance inférieure à 11 kW (14.9 cv) et d'un rapport puissance/poids ne dépassant pas 0.1 kW/kg.

Programme de formation :

- **une évaluation** de départ afin de déterminer le nombre de leçons et le coût de la formation (le nombre de leçons ne peut être inférieur au minimum défini par la loi)
- **une formation théorique** si besoin, c'est-à-dire si la date de l'ETM est supérieure à 5 ans : préparation à l'épreuve théorique moto (ETM) par un accès internet avec suivi moniteur.
- **- Une formation pratique** : 4 grande compétences définies par le REMC (selon la GDE : Goals of Driver Education) 1 -Maîtriser le véhicule à allure lente ou modérée, le trafic étant faible ou nul. 2 – Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction. 3- Circuler dans des conditions normales sur la route et en agglomération . 4- Connaître les situations présentant des difficultés particulières.

Objectifs de la formation :

- Connaître votre véhicule et être en capacité de déceler les défauts techniques les plus importants,
- maîtriser les commandes du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses,
- Assurer votre propre sécurité et celles des autres usagers sur tout type de route, percevoir et anticiper les dangers engendrés par la circulation,
- Etre autonome dans la réalisation d'un trajet,
- Conduire dans le respect de l'environnement et adopter un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers, en particulier les plus vulnérables.

Nos engagements :

- Une formation de haut niveau pour votre sécurité et votre réussite : un suivi individualisé est effectué régulièrement.
- Des structures adaptées pour votre sécurité : double pistes privées avec parking à proximité : optimisation du temps de leçons, pas de temps de trajet perdu.
- Un calendrier de formation adapté à votre rythme aussi bien en phase théorique que pratique
- Cours individuels ou collectifs (au choix) avec des formateurs agréés, compétents et régulièrement formés, exclusivement réservés à l'enseignement du 2 roues.
- Des équipements adaptés intégrant les nouvelles technologies



HORAIRES OUVERTURE BUREAUX :• Bureau de Chalon :

- ⇒ Lundi : **13h à 18h.**
- ⇒ Mardi au vendredi : **10h à 12h et 13h à 18h.**
- ⇒ Samedi **de 8h à 13h.**

• Bureau de Saint Marcel :

- ⇒ Lundi : **Fermé**
- ⇒ Mardi : **13h à 18h**
- ⇒ Mercredi et Jeudi : **8h à 12h et 13h à 18h**
- ⇒ Vendredi : **10h à 12h et 13h à 18h**
- ⇒ Samedi : **8h à 13h**

• Bureau de Chatenoy le Royal :

- ⇒ Lundi et Jeudi : **Fermé**
- ⇒ Mardi : **15h à 18h**
- ⇒ Mercredi : **8h à 12h et 13h à 18h**
- ⇒ Vendredi : **13h à 18h**
- ⇒ Samedi : **8h à 13h**

• Bureau de Chalon Niepce :

- ⇒ Lundi : **Fermé**
- ⇒ Mardi et Vendredi : **13 h à 18 h**
- ⇒ Mercredi : **8h à 12h et 13h à 18h**
- ⇒ Jeudi : **9h à 12h et 13h à 18h**
- ⇒ Samedi : **8 h à 13 h**

COURS DE CODE COLLECTIFS AVEC UN FORMATEUR

Bureaux de Chalon et St Marcel : le mercredi de 14h à 16h et le samedi de 10h à 12h

Bureau de Chatenoy Le Royal et Chalon Niepce : le mercredi de 14h à 16h

FORMATION PRATIQUE :

Les leçons de conduite ont lieu du lundi au vendredi de 08h à 19h et le samedi de 08h à 14h. Elles sont fixées selon vos disponibilités. Une formation simultanée entre la théorie et la pratique peut vous être proposée afin d'optimiser votre apprentissage.



EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES :

- ⇒ Casque avec normes européennes et dispositif réfléchissant
- ⇒ Gants normes CE et coqués
- ⇒ Chaussures montantes rigides (protégeant la malléole)
- ⇒ Blouson
- ⇒ Jean

REGLEMENT DE LA FORMULE : Possible en 3 fois sans frais : 290 € à l'inscription, 370 € et 330 € les deux mois suivants.. ATTENTION : si vous souhaitez une formation plus rapide (1 mois après validation de votre dossier), les acomptes seront demandés sur la durée de votre formation, solde avant examen.

Tarifs valables à partir du 01 Avril 2025.

Nous sommes agréés permis 1€ par jour auprès de l'Etat.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous contacter par mail :

automotoecoleponcet@hotmail.fr

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous connecter sur notre site :

www.automotoecoleponcet.fr

Liste des documents nécessaires :

- 1 Photo d'identité agréée ANTS (**code numérique**) + 1 photos d'identité
- Photocopie carte d'identité de l'élève + photocopie du permis si une catégorie déjà obtenue.
- Photocopie carte d'identité du représentant légal pour mineur + photocopie du livret de famille si pas au même nom.
- Copie ASSR 2 (si moins de 21 ans) + Recensement (à partir de 16 ans) + JDC (17 ans à 21 ans)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture, avis d'imposition) + photocopie carte d'identité de l'hébergeant avec attestation d'hébergement signée par l'hébergeur et l'hébergé
- 1 carnet de timbres
- Adresse mail valide.

TARIF PRIVILEGE APPLICABLE SUR CETTE FORMULE

hors financement CPF , OPCO etc....

N'hésitez pas à demander au secrétariat les conditions d'éligibilité.

Les leçons de conduite supplémentaires seront à régler au fur et à mesure de leur planification. Toutes prestations impayées annulent de fait l'inscription aux examens.

Tout retard de paiement annule de fait les leçons déjà planifiées. Au-delà de 2 absences consécutives sans avertissement préalable, l'établissement se réserve le droit de suspendre la formation et d'annuler les leçons déjà placées. Se reporter au CGV et au règlement intérieur sur le site de l'auto école.

Les prix sont indiqués en TTC, sachant que nous sommes soumis à une TVA de 20%. Le « forfait code » de 50€ par mois s'entend à date anniversaire. Tout mois commencé est dû sans remboursement possible.

